



106475 - Quand les passagers d'un avion doivent ils mettre fin à leur jeûne?

question

Il était parti de Karachi pour rentrer chez lui en Arabie Saoudite au cours de l'après midi d'une journée du Ramadan. Après un moment , un membre de l'équipage déclare qu'il était l'heure de couper le jeûne selon l'heure qu'il fait à Karachi alors que le soleil était encore visible à l'horizon pour tous les passagers de l'avion... Il demande ce qu'il en est du jeûne de celui qui a coupé son jeûne dans ce cas...

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Tous les ulémas sont d'avis que le jeûne commence du début de l'aube jusqu'au coucher du soleil compte tenu de la parole du Très haut: **mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit . Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit** (Coran,2:187) et en vertu de ce qui a été rapporté de façon sûre à savoir qu'il a dit: **quand la nuit arrive par ci et que le jour disparaît par là, le soleil s'est couché et le jeûner peut rompre son jeûne.** Les ulémas sont encore d'avis que le jeûneur est jugé en fonction de l'espace où il se trouve; qu'il soit sur terre ou en avion. Cela étant, celui qui rompt son jeûne à bord d'un avion selon l'heure qu'il fait dans un pays alors qu'il sait que le soleil ne s'est pas couché, son jeûne est invalide puisque le soleil ne s'est pas couché en ce qui le concerne et il doit rattraper le jeûne de la journée en question.»